

TRAVAUX DIRIGES DE CLASSE			
ANNEE SCOLAIRE : 2021/2022		CLASSE : TCG	
DEPARTEMENT DES STT		Durée : ... H	Coefficient : 4
ENSEIGNANT : NDATCHIEU VICTOR VIDAL		Page 1	Sur 20 points
FINANCE D'ENTREPRISES			

EXERCICE 1 :

La SA SOFTY vient de terminer l'exercice 2009. Vous disposez en annexe 1 les informations d'ordre comptable et fiscal.

Travail à faire :

- 1- *Enoncer brièvement les conditions de déductibilité des charges en fiscalité.*
- 2- *Quelle est la date limite de dépôt de la DSF à l'administration fiscale ?*
- 3- *Déterminer le résultat fiscal (tableau 22 de la DSF)*
- 4- *Déterminer le résultat net à affecter*

1. Résultat des AO 68 500 000FCFA (S.C) ; résultat HAO 2 500 000F (SC)
2. Dotation aux amortissements : 3 500 000
 - Amortissement constant sur le bâtiment 2 500 000F au taux fiscal en vigueur.
 - Amortissement dégressif sur un matériel acquis le 01/03/2009, durée de vie 5 ans
3. Dotation aux provisions :
 - 3 000 000F sur un stock de matières (20 kg achetés à 210 000F, prix probable de vente 250 000F)
 - 2 000 000F pour congés payés ;
 - 2 000 000F sur l'Etat
 - 3 250 000F sur les créances douteuses (dont 500 000F sur M. BILENGUE et 750 000F sur ONDOGO dont les poursuites judiciaires sont en cours)
4. M. SALAH actionnaire de la S.A SOFTY a laissé une certaine somme à la disposition de la société. Cette somme a été rémunérée à 4 050 000F au taux de 15% (taux de la BEAC 10,5%)
5. Les frais d'assurances comptable versés au cabinet ELTON basé en Angleterre s'élèvent à 7 500 000F
6. Prime d'assurance vie sur la tête du PDG 10 000 000f
7. Dividendes nets perçus des sociétés non filiales : 12 525 000F

8. Produits exonérés d'impôts : 25 000 000F
9. Chiffre d'affaires de l'exercice : 739 350 000F TTC
10. Les acomptes versés au cours de la période s'élèvent à 1 000 000F

Annexe 1 :

EXERCICE 2

La société SIM'S INTERNATIONAL S.A vient de terminer son 6^e exercice comptable. Son capital entièrement libéré est constitué de 10 000 actions de 10 000F. Au 31/12/2017, l'analyse fiscale des comptes des charges et des produits relève ce qui suit :

1. Un résultat bénéficiaire avant impôt (que vous déterminerez)
2. Une dotation aux amortissements de 35 000 000F composée ainsi :

Amortissement constant de diverses immobilisations selon les taux fiscaux en vigueur	25 000 000
Amortissement dégressif d'un matériel lourd, matériel acquis le 1 ^{er} mars 2017 et amortissable sur 5 ans	10 000 000
Total	35 000 000

3. Une dotation aux provisions de 16 450 000F composée ainsi :

Provision pour dépréciation des stocks (1)	4 200 000
Provision pour congés payés	2 000 000
Provision pour remise en état d'un immeuble acheté le 11/12/2017	3 500 000
Provisions pour éventualités diverses	1 200 000
Provisions pour créances administratives	800 000
Provisions pour créances douteuses (2)	3 250 000
Provisions pour paiement de l'impôt sur les sociétés	900 000
Provisions pour paiement de l'impôt sur les sociétés	600 000
Total	16 450 000

(1) il s'agit d'un stock de 210 appareils de ménage au prix de revient unitaire de 120 000F, pour un prix de vente unitaire de 140 000F

(2) dont sur clients en faillite : TALLA 500 000F et EWANE 750 000F, forfait : 2 000 000F

4. le 02/07/2017, les actionnaires ont mis dans la société une certaine somme. La rémunération de leur compte courant au 31/12/2017 s'est élevée à 4 050 000F au taux de 15% l'an. Taux de la BEAC 10,5% ;
5. l'entreprise a versé le 30/11/2017 des frais de siège pour 7 500 000 F, ils comprennent 5 500 000 F versés à des entreprises étrangères hors CEMAC. Ces frais dépassent la limite accordée par l'administration fiscale.
6. Prime d'assurance sur la tête du directeur général : 14 752 500 F ;
7. IRCM retenue à la source : 247 500 F

8. Les produits exonérés d'impôt s'élèvent à 25 423 500 F
9. Le chiffre d'affaires TTC de l'exercice s'élève à 739 350 000 F (taux TVA 19,25%)

Travail à faire :

Sachant que le montant total des déductions s'élève à 30 915 000 F

- 1) *Déterminer le bénéfice avant impôt, le montant de l'impôt et le bénéfice à répartir, à l'aide des calculs appropriés*
- 2) *Remplir le tableau 22 de la DSF*
- 3) *Remplir les tableaux 23 ou 24 de la DSF*
- 4) *Passer les écritures de détermination de l'impôt et du bénéfice à répartir.*

EXERCICE 3

La SA AF est créée le 1^{er} /03/2016 au capital de 40 000 000 divisé en action de 20 000F. Ces actions sont entièrement souscrites en numéraire et libérées par virement bancaire. Le 15/03/2016, l'actionnaire ABOU fait une avance de 8 000 000 à la société portée en compte courant et rémunérée au taux annuel de 14%. Le taux des avances de la BEAC est de 9,5% pour l'exercice 2016 et 11% l'exercice 2017. Cette somme est restée dans l'entité jusqu'au 31/12/2017. Au 31/12/2016, la société arrête son premier exercice avec un déficit de 8 600 000.

Pour l'exercice clos au 31/12/2017, le résultat comptable s'établit comme suit :

- ✓ RAO 16 580 000
- ✓ RHAO 2 260 000

En vue de calcul de l'impôt et du résultat net de l'exercice 2017, le dépouillement des éléments de charges et de produits permet d'avoir les informations suivantes

- 1- L'entité amortie selon le système dégressif un matériel de transport acquis à sa création à 6 000 000 durées d'utilisation 5 ans 'coefficient 2).
- 2- Le président du conseil d'administration a ordonné le 01^{er} mars 2017 le décaissement de 1 200 000 pour les obsèques de sa belle-sœur, somme porté en charge de la société.
- 3- L'entité a fait des dons suivants au cours de l'exercice
 - ✓ 400 000 aux meilleurs élèves de Terminal CG dans la région du littoral.
 - ✓ 500 000 à l'aigle Royal de Dschang dont l'épouse du directeur est présidente.

Le chiffre d'affaire de l'exercice s'élève à 290 000 000

- 4- Une assurance vie de 3 500 000 a été souscrite pendant l'exercice au nom du directeur général.
- 5- Une provision de 2 500 000 a été dotée pour la dépréciation du stock, l'expert chargé de l'évaluation ayant certifié que le prix de revient est inférieur au prix du marché au moins pour cette valeur.
- 6- Pour faciliter le paiement de l'IS, le comptable a porté en provision la somme de 6 000 000.
- 7- A cause d'une tension de trésorerie, la société n'a pas déclaré sa TVA du mois et à cet effet, la société a été pénalisée et a payé 1 200 000.
- 8- L'entité est actionnaire dans deux autres sociétés. Ses revenus pour l'exercice 2017 ont été reçus et comptabilisés comme suit :
 - ✓ Société ABC nombre de titre détenu 300, dividende unitaire reçu à la valeur brute 1 600F
 - ✓ Société NYAMEN, dividende reçu et comptabilisés à la valeur nette 5 845 000
- 9- L'entité a payé pendant l'exercice des frais d'étude et autres honoraires comptables à divers partenaires de la profession libérale.
 - ✓ 3 500 000 au cabinet OKALLA AHANDA et associé (O.A.A) BP : 423 Douala.
 - ✓ 1 500 000 au cabinet C.P.F (consultation pratique et facile) basé en côte d'ivoire.
- 10- 25% du chiffre d'affaires ci-dessus portent sur les ventes à l'étranger.
- 11- M. GANDARDirecteur administratif et financier reçoit forfaitairement 300 000F d'indemnité de déplacement par trimestre. Pendant l'exercice, il s'est fait rembourser des frais réels de déplacement pour 850 000.
- 12- Un matériel de transport a été acheté le 01/07/2017 au prix de 10 000 000F HT (TVA à calculer). Il doit servir pour le tourisme et les vacances privés du directeur général. L'entité pratique un taux d'amortissement linéaire de 25% sur ce matériel.
- 13- Il existe des produits exonérés pour une valeur de 2 500 000F

14- Les provisions pour congés payés se sont élevées à 850 000 pour L'exercice 2016 et 550 000 pour l'exercice 2017

15- Les intérêts sur compte courant doivent être retraités.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le minimum de perception pour l'exercice 2017**
- 2- Calculer le bénéfice fiscal, l'impôt sur les sociétés et le résultat net de l'exercice 2017. Justifier les calculs.**
- 3- Passer les écritures de détermination de l'impôt et du bénéfice net.**

Exercice 4

Au 31/12/2017, le résultat comptable (avant impôt) de la SA NYAMEN est de 2 521 850 l'examen des documents d'ordre fiscal et comptable donne les renseignements suivants :

- ✓ Une société basée en Italie a effectué une mission d'audit comptable dans la société pour un coût de 2 000 000.
- ✓ Un actionnaire a fait des avances en compte courant le 01/07/2017 pour 15 000 000. Les intérêts sont décomptés au taux de 15% l'an, le taux des avances de la BEAC est de 11,5%.
- ✓ Une machine industrielle a été achetée le 01 octobre 2017 pour 2 000 000 et est amortie dégressivement pendant 10 ans.
- ✓ A l'occasion de la journée mondiale des lépreux un don de 900 000 a été accordé par la société à la léproserie de la DIBAMBA
- ✓ L'entité a accordé à l'union sportive de Douala dont l'épouse du DG est vice-présidente un don de 250 000
- ✓ Une provision de 2 500 000 a été constituée dans la perspective de renouvellement du parc automobile.

- ✓ Les titres de participation que la société possède sur les établissements AF on rapportée un revenu comptabilisé net de 2 087 500
- ✓ De retour d'une mission à l'étranger Mr ABOU Directeur financier s'est fait rembourser ses notes pour une valeur totale de 600 000 il touche mensuellement 75 000 d'allocation forfaitaire pour les déplacements et missions.
- ✓ L'entité a doté une provision forfaitaire de 16% sur les créances clients dont la valeur est de 4 500 000.
- ✓ La reprise de provision pour congés payés de l'exercice 2016 est de 1 200 000.
- ✓ Le chiffre d'affaire annuel de l'exercice 2017 est de 52 000 000
- ✓ Dans le compte impôt et taxe figure une pénalité de 200 000
- ✓ La prime d'assurance de la machine ci-dessus est de 250 000
- ✓ L'exercice 2016 s'est soldé par une perte de 3 100 000

Travail à faire :

- 1- Remplir les tableaux 22 ; 23 ou 24 de la déclaration statistique et fiscale.
- 2- Déterminer le résultat net

Exercice 5 :

MILKWAY a réalisé au cours de l'exercice 2017 un résultat comptable avant impôts de 62 650 000F (dont résultat HAO 17 000 000 F solde débiteur). Ce résultat a été déterminé en tenant compte dans les charges et produits de l'exercice des éléments suivants :

1. Du contrat signé par la société MILKWAY et M. MBOA détenteur de 7% du capital, il ressort que :
 - ✓ M. MBOA met à la disposition de la société un camion Mercedes 500 contre un loyer mensuel de 400 000F
 - ✓ La société occupe une partie de l'immeuble de M. MBOA contre un loyer mensuel de 1 400 000F
2. A la suite d'un retard dans le paiement de la TVA, retard dû à des difficultés de trésorerie, la société a versé une pénalité de 1 500 000 F à la perception de douala 1^{er}
3. Les provisions pour congés payés s'élèvent pour l'exercice 2016 à 2 500 000F. au cours de l'exercice 2017, une provision pour congé de 3 700 000F a été comptabilisée parmi les charges. Provision pour installation d'une nouvelle unité

de production : 12 000 000F. par ailleurs, il a été pris en compte une provision de 30 000 000F correspondant à une perte sur le marché à terme. Cette provision a été calculée par application d'un taux de 1% au chiffre d'affaire hors taxe de l'exercice.

4. La société a reçu en compte courant les sommes suivantes :
M. TONYE (DG), placement de 95 000 000F
Ces sommes sont rémunérées au taux de 15% à partir du 01/01/2017.
Des statuts de cette société, il ressort que monsieur TONYE détient 40% du capital.
5. Les frais de sièges d'un montant de 28 500 000F au cabinet TCHOUBEL à Douala pour assistance technique et financière.
6. A l'occasion de la journée mondiale des handicapés, 1 500 000F de dons a été versé au CERSOM, structure qui s'occupe de ces personnes handicapées située à Bafoussam et 8 000 000F versé à une structure analogue localisée en côte d'ivoire.
7. Un matériel de transport, acquis en janvier 2016 pour 8 000 000F a été amorti suivant le système dégressif. La durée normale de vie de ce matériel est de 5 ans.
8. M. NGONGANG directeur commercial a reçu 900 000 F de remboursement de frais de déplacement sur présentation des notes de frais. Par ailleurs, il reçoit chaque mois pour frais de représentation des notes de frais. Par ailleurs, il reçoit chaque mois pour frais de représentation et de déplacement une indemnité de 100 000F
9. La société a encaissé des dividendes de ses différents placements. Ce qui a donné lieu à 2 200 000F de crédit d'impôts.
10. Autres renseignements :
 - ✓ Le taux des avances de la BEAC est passé de 8% au 01/04/2017 à 10%.
 - ✓ M MBELLA, le père e MBOA détient 4% du capital et M. KINGUE son fils 2%
 - ✓ La société avait subi au cours de l'exercice 2016 un déficit de 15 000 000F et a enregistré un produit exonéré de 9 500 000F pour l'exercice 2017.
 - ✓ Cette société a payé régulièrement l'acompte d'IS calculé sur le CA HT de l'exercice durant toute l'année.
 - ✓ Chiffre d'affaire 150 000 000F

Travail à faire :

- 1- **Présenter tous les calculs préliminaires à l'établissement du tableau de passage du bénéfice comptable au bénéfice fiscal.**
- 2- **Présenter le tableau 22 ; 23 ou 24 de la DSF**
- 3- **Présenter les écritures de détermination et de règlement par chèque de l'impôt sur les sociétés.**

Exercice 6

Pour le compte de l'exercice 2017, le résultat comptable de la **SA AF** s'est soldé par un bénéfice de 14 536 000F

En vue de déterminer le résultat imposable au titre de l'exercice 2017, l'entreprise vous fournit les informations suivantes relatives aux comptes de charges et de produits :

- ✓ Le directeur financier de retour de mission au CONGO a perçu 4 000 000F d'indemnités de représentation et de déplacement. Cependant, on note dans les livres de la société une indemnité de représentation et de déplacement mensuelle 90 000F le concernant.
- ✓ Dans le compte provision on note :
 - Pour incendie des magasins : 960 000
 - Sur le client GUIFO en cessation de paiement 600 000F
 - Pour dépréciation des immobilisations 1 400 000F
- ✓ L'entreprise a pratiqué sur un véhicule de livraison acheté à 6 000 000F le 06/03/2017, le système d'amortissement dégressif sur 4 ans, taux prévu par Le CGI. On note également une dotation aux amortissements sur la prime d'assurance véhicule de 870 000F.
- ✓ Au cours de l'exercice, la SA AF a supporté les charges suivantes :
 - Loyers 3 600 000 (dont 1 900 000F de régularisation concernant les charges locatives n'ayant pas été enregistrées au cours de l'exercice 2016)
 - Pénalités pour pollution de l'environnement 2 700 000F
- ✓ L'entreprise a perçu 2 505 000 F de dividende nets provenant d'une société non filiale.
- ✓ Le chef comptable (actionnaire) a mis dans un compte courant 30 000 000F le 01/05/2017. le taux des avances de la BEAC EST DE 10,5%.
- ✓ L'entreprise a offert 4 500 000 F de dons à l'équipe nationale de football féminin en vue de la CAN au Nigéria.
- ✓ Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est de 600 000 000F
- ✓ Les produits exonérés s'élèvent à 3 750 000F.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le résultat imposable au titre de l'exercice 2017.
- 2- Déterminer l'IS à payer et le bénéfice à répartir sachant que l'entreprise a normalement payé ses acomptes tout au long de l'année.

EXERCICE 7 :

Le projet de bilan arrêté le 31/12/2017 de la **SA AF** fait apparaître un résultat avant impôt de 64 758 880 F. les déficits fiscaux au 31/12/2015 et 31/12/2016 sont respectivement de 16 000 000 F et 1 800 000 F

Travail à faire :

A partir de l'extrait de la DSF sur les comptes de gestion de la SA AF

- 1) Remplir le tableau 22 de la DSF
- 2) Remplir les tableaux 23 ou 24 de la DSF
- 3) Déterminer le bénéfice net à répartir.

Annexe : extrait de la DSF sur les comptes de gestion

Tableau N°11 : achats et consommations de matières et fournitures	
➤ Carburant et lubrifiant.....	12 490 000
➤ Mission effectuée par le directeur commercial à l'étranger.....	2 184 500
➤ Eau et électricité.....	14 896 700
➤ Frais de mission remboursés au directeur général.....	8 500 000
Tableau N°12 Transports consommés	
➤ Transport effectués au Cameroun.....	16 270 000
➤ Transport à l'étranger.....	8 200 000
Tableau N°12 : services extérieurs	
➤ Honoraires de l'expert-comptable.....	12 420 000
➤ Loyers des immeubles.....	24 000 000
➤ Frais de siège payés à une société italienne.....	9 400 000
➤ Frais de documentation.....	480 000
Tableau N°13 : Autres charges	
➤ Assurance automobile des véhicules de la société.....	34 625 000
➤ Assurance vie sur la tête du directeur général.....	6 450 000
➤ Dons à la panthère sportive du NDE.....	4 800 000
Tableau N°13 : Charges de personnel	
➤ Salaire des dirigeants 42 500 000 (dont 4 000 000 d'allocation forfaitaires pour mission au directeur général).	
➤ Salaire des ouvriers.....	47 677 426
Tableau N°13 : Impôts et taxes	
➤ Taxe sur la valeur ajoutée.....	18 500 000
➤ patente.....	14 000 000
➤ pénalité pour paiement tardif de la TVA.....	1 350 000
Tableau N°14 : intérêts versés	
➤ intérêts : 8 500 000 (dont 3 800 000 d'intérêt versés au directeur général qui a avancé au compte courant d'associé 20 000 000 depuis 2013 ; taux des avances de la BEAC : 10,5%)	
Tableau N°4 : Tableau des amortissements	
➤ dotation de l'exercice.....	32 875 233
➤ un matériel acquis le 01/01/2016 a été amorti suivant le système dégressif. Les valeurs nettes comptables au 31/12/2016 et 31/12/2017 sont respectivement 10 500 000 F et 7 875 000 F ; la durée normale est supérieure à 6 ans.	
Tableau N°6 : Tableau des provisions	
➤ provision pour congés payés.....	7 200 000
➤ reprise sur provision pour congés payés.....	4 300 000
➤ provision pour créances douteuses.....	8 550 000 dont celle sur le client NYAMEN, en cessation de paiement et le reste évalué statistiquement.

- Notre créance sur le client est de 5 400 000 F. son bilan se résume ainsi :
- **Actif réel :** 24 000 000
 - **Passif privilégié :** 12 000 000
 - **Autre passif (dont nous-mêmes) :** 24 000 000

Tableau N°9 et 10 :

- Vente de l'exercice.....492 000 000

Tableau N°14 : autres produits

- Produit perçus des sociétés non filiales : net.....1 503 000

EXERCICE 8 :

La SA NYAMEN est spécialisée dans la vente des matériaux de construction. Les informations suivantes concernant l'exercice 2017 vous sont données aux fins d'effectuer des redressements nécessaires à l'obtention de l'impôt sur les sociétés.

- 1) Un bâtiment amorti à 1 750 000 F dont la V.O est de 25 000 000 F a une durée d'utilisation de 20 ans, acquis le 01/01/2015
- 2) Un véhicule servant de balade pour les partenaires de l'entreprise amorti selon le système dégressif sur 5 ans, à une V.O de 10 000 000 F, acquis le 01/07/2017
- 3) Frais de siège payés :
 - ✓ A un cabinet basé à AKWA 5 000 000 F
 - ✓ A un cabinet basé à Londres 6 000 000 F
- 4) Le directeur financier pour ses missions en Italie perçoit chaque mois une allocation forfaitaire de 100 000 F. de retour d'une mission en Italie, il s'est fait rembourser sur présentation des pièces justificatives des frais de représentation d'un montant de 1 500 000 F.
- 5) Provisions :
 - ✓ 500 000 F sur le client BELL
 - ✓ 1 000 000 F sur le client ELO dont la poursuite judiciaire a été entamée ;
 - ✓ 500 000 F sur client divers ;
 - ✓ 2 000 000 F sur un lot de 1000 kg de marchandises acheté à 20 000 F le kg (coût sur le marché : 19 000 F)
 - ✓ Congés payés (2017) : 1 000 000 F et (2014) : 1 500 000 F
- 6) TVA figurant dans le compte 64 : 3 000 000 F
- 7) Amendes et pénalités : 800 000 F
- 8) Dons versés :
 - ✓ Club de tennis de la SA NYAMEN : 800 000 F
 - ✓ Petits cireurs de Brazzaville au Congo : 1 200 000 F
- 9) Dividendes net perçus : 1 252 500
- 10) Intérêts de 2 000 000 F sur le montant de 20 000 000 F laissé par le DG le 01/07/2017 (taux de la BEAC 10,5%)

- 11) Report à nouveau fiscalement déductible : 2016 : 2 000 000 F ; 2015 : 1 000 000 F ; 2012 : 3 000 000 F
12) Produits exonérés : 1 500 000 F
13) RAO (SC) : 38 000 000 F ; RHAO (SD) : 3 000 000 F ; CA HT: 90 000 000 F

Travail à faire:

- 1- **Enoncer les conditions de déductibilité des charges en fiscalité.**
- 2- **Déterminer le résultat fiscal de l'exercice**
- 3- **Calculer le montant du bénéfice à affecter**

EXERCICE 9

La société URSULE SA est spécialisée dans la distribution de matériel électrique ;

Pour le compte de l'exercice 2017, elle a reçu un bénéfice net avant impôt de 38 560 450 F, pour un chiffre d'affaire hors taxes de 890 500 000 F. ses achats HT ont été de 591 000 000 F répartis comme les ventes, de façon égale sur l'année.

Un examen des produits et des charges relatifs à l'exercice 2017 permet de faire des constats ci-après :

- La belle sœur du PDG a régulièrement perçu mensuellement un salaire de 180 000 F. elle ne figure pas sur la liste du personnel.
- Mr TAMO directeur commercial perçoit mensuellement un salaire de 780 000 F incluant 160 000 F d'indemnité de représentation. Par ailleurs il s'est fait rembourser au total 850 000 F de notes de frais.
- Mr NANA actionnaire majoritaire a déposé en compte courant le 01/04/2017 une somme de 105 000 000 F. cette avance a été rémunérée au taux de 15% le taux de la BEAC était de 10% en début d'exercice puis est passé à 11% le 01/07/2017
- La société a payé 12 000 000 F de frais d'assistance technique au cabinet italien BERNOLDI
- Un matériel acquis le 01/01/2014 pour 6 000 000 F est amorti selon le système dégressif. Sa durée de vie est de 5 ans.
- Les dons suivants ont été distribués :
 - 1 500 000 F aux enfants des cadres de la société
 - 5 000 000 F à l'association des non-voyants de Douala
 - A la léproserie de LYON en France
- La société a payé les primes d'assurances suivantes :
 - 200 000 F de prime d'assurance d'incendie
 - 450 000 F de prime d'assurance vie sur la tête du PDG
 - 700 000 f de prime d'assurance vole des véhicules (dont 150 000 F relatifs à un véhicule de tourisme)

- Il a été constitué 600 000 F de charges provisionnées dont :
 - 100 000 F pour dépréciation de stock
 - 500 000 F pour dépréciation des créances, calculées statistiquement (forfaitairement)
- La société a perçu et comptabilisé un montant de 3 857 000 F de dividendes nets
- Les reports déficitaires des exercices 2015 et 2016 s'élèvent respectivement à 1 400 000 F et 2 500 000 F

Travail à faire :

- 1- Calculer le bénéfice fiscal de l'année 2017 à l'aide du tableau 22 de la DSF
- 2- Calculer l'impôt sur les sociétés de l'année 2017 à l'aide du tableau 23 de la DSF sachant que l'avance de l'IS est constitué d'acompte D'IS qui est égal à 2,2% du CA HT et du précompte sur achat qui est égal à 1,1% d'achat
- 3- Déterminer le bénéfice à répartir
- 4- Passer les écritures de détermination de l'impôt, du paiement du solde de l'impôt par chèque bancaire N° 1254689 SGBC le 15/04/2016 et le bénéfice à répartir.

EXERCICE 10 :

On a relevé de la comptabilité de la SA FRANCA assujettie à l'impôt sur les sociétés N° contribuable 53476U, les informations relatives à la gestion de sa fiscalité au 31/12/2017 :

- Résultat des activités ordinaires : soldes créditeur 17 500 000 F
- Résultat HAO : solde débiteurs 2 500 000 F
- Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice : 127 500 000
- Analyse des charges et produits du point de vue fiscal :
 - ✓ L'entreprise a payé et comptabilisé parmi les charges de l'exercice, des pénalités pour déclaration tardive de la TVA, montant 125 000
 - ✓ On a versés des frais d'assistance technique à une société basée au Gabon 7 500 000
 - ✓ Les indemnités forfaitaires de déplacement versées au directeur administratif s'élèvent à 1 500 000. Les mêmes frais lui ont été remboursés sur présentations des pièces justificatives
 - ✓ L'entreprise a perçu des dividendes nets de la société BABA pour un montant de 417 500
 - ✓ Monsieur MBENDE, actionnaire de la société a fait une avance en compte courant d'un montant de 3 000 000 le 1^{er} juillet 2017 rémunérée au taux de 15%. Le taux des avances de la BEAC s'élève à 10,5%

- ✓ Parmi les loyers et charges locatives figure le loyer d'un bateau de pêche touristiques que le directeur général utilise régulièrement pour ses parties de plaisir. Montant de ce loyer 3 500 000
- ✓ On a doté une provision forfaitaire de 2% sur un montant de 1 000 000 F représentant les créances sur les clients
- ✓ La société a accordé un don de 742 500 au comité de lutte contre le SIDA pour l'achat des médicaments antirétroviraux
- ✓ La provision pour congés payés de l'exercice s'élève à 600 000 F. celle de l'exercice 2016 s'élevait à 800 000 F
- ✓ Il a été pratiqué un amortissement dégressif sur un matériel de transport mis en service au début de l'exercice dont le prix d'acquisition est de 4 000 000 et la durée d'utilisation 8 ans. En outre parmi les amortissements de l'exercice, figurent les amortissements d'une voiture de tourisme mise en service il y a deux ans dont la valeur d'origine est de 20 000 000 et sa durée probable d'utilisation 5 ans.

Travail à faire :

- 1- Remplir le tableau 22
- 2- Entre les tableaux 23 ou 24 quel choisir ?
- 3- Remplir les tableaux 23 ou 24 sachant que le déficit de l'année 2016 s'élève à 2 500 000 et que le total des acomptes de la même année s'est élevé à 1 500 000.

EXERCICE 11 :

Au 31/12/2017, le comptable de la SOCAM a déterminé les soldes des comptes suivants :

- 137 résultats des activités ordinaires : 36 250 500 (SC)
- 138 résultats hors activités ordinaires : 2 185 200 (SD)

Après consultation du compte de résultat et certain tableau de la DSF, vous relevez les points suivants :

1. Portefeuille des titres :

- 250 actions de la UCB acquises à 13 000 F l'une
- 350 actions de la SABC acquises à 16 000 F l'une
- 480 actions de CAMI TOYOTA acquises à 21 000 F l'une

Les dividendes servis en 2017 sont nets de L'IRCM

- 835 F pour une action UCB
- 1252,5 F pour une action SABC

- 1670 F pour une action CAMI TOYOTA

2. Intérêts des comptes courants d'associés

Un actionnaire a laissé en compte courant 56 400 000 F du 15/08/2016 au 30/09/2017. Le 01/10/2017, ils ont fait un retrait de 18 800 000 F. Statutairement les sommes doivent être rémunérées à 13,5%.

Le taux des avances de la BEAC a ainsi évolué pendant l'exercice :

- Du 01/01/2016 au 31/05/2017 : 8,5%
- Du 01/06/2017 au 31/12/2017 : 12,5%

3. Amortissements

Parmi les fiches d'amortissements, on relève celle d'un matériel de transport acquis le 30 juillet 2016 et amorti dégressivement. Les valeurs nettes comptables de ce matériel sont respectivement les suivantes :

- Au 31/12/2016 : 7 000 000 F
- Au 31/12/2017 : 5 250 000 F

Du point de vue fiscal, ce genre de matériel s'amortie sur 8 ans.

4. Les provisions

On a constitué une provision de 1 000 000 F pour dépréciation de stock de marchandise dont le coût d'achat est de 8 575 000 F sur lequel on pratique un taux de marque de 20%. Le prix de vente de ces marchandises au 31/12/2017 était de 9 000 000 F

5. Primes d'assurance et dons

- Primes d'assurance pour une camionnette louées à la SA BOCAM 863 000
- Prime d'assurance invalidité sur la personne de l'ingénieur de la production 350 000
- Don à la léproserie de la DIBAMBA situé à douala 2 850 000
- Versement de subvention à l'équipe canon en compétition africaine 148 500

6. Salaires et appointements

La rémunération du directeur associé s'est élevée à 6 000 000 F. De plus, il lui a été versé sous forme d'allocations forfaitaires des frais de représentation pour une somme de 55 000 par mois.

7. Autres informations

- Pénalité pour non-respect de la libre concurrence 75 000 F
- Reprise des provisions pour congés payés dotée au 31/12/2016
- Des frais d'études : 3 908 000 F payés à la CAMECO assistance

8. Reports déficitaires

Les pertes fiscales s'élèvent à :

- 31/12/2014 : 2 880 000
- 31/12/2016 : 1 975 000

9. Les ventes

Le chiffre d'affaires est constant et s'élève mensuellement à 13 800 000 F sauf en avril qu'il est de 18 900 000 F. les acomptes d'IS sont payés tous les huit du mois.

10. Les achats

Les achats ayant supportés un précompte de 2% pendant l'exercice 2017 sont les suivants :

Janvier : 6 800 000 juin : 5 600 000 Octobre : 14 700 000

Avril : 10 400 000 Août : 13 900 000

Travail à faire :

- 1) *Après avoir effectué des calculs intermédiaires sur la copie, compléter les tableaux 22, 23 ou 24 de la DSF*
- 2) *Déterminer le bénéfice à répartir et passer les écritures de détermination de l'IS et du résultat net en instance d'affectation.*
- 3) *Passer l'écriture de paiement de l'impôt par chèque N°B004 du 28/03/2018*

EXERCICE 12 :

La société ALPHA dont le siège se trouve à NKONGSAMBA exerce une activité de nature commerciale et industrielle à Douala et Yaoundé.

Le 31/12/2017, le comptable de la société vous présente les soldes significatifs de gestion de l'exercice qui font apparaitre :

- 137 : résultat des activités ordinaires : 32 000 000 (créditeur)
- 138 : résultat hors activités ordinaires : 6 000 000 (débitteur)
- Chiffres d'affaire : 350 000 000

Il vous demande de l'aider à déterminer le résultat fiscal de l'exercice et met à votre disposition les renseignements suivants :

1. Monsieur, LOUDI, administrateur a effectué les opérations suivantes dans son compte courant :
 - ✓ Solde du compte courant au 1^{er} janvier 2016 25 000 000 F
 - ✓ Dépôt du 1^{er} juin 2017 15 000 000 F
 - ✓ Retrait du 1^{er} septembre 2017 12 000 000 F

Ces sommes ont été rémunérées au taux de 15%. Le taux des avances de la BEAC au 1^{er} janvier 2017 était de 9%. Il est passé à 9,5% dès le 1^{er} juillet 2017

2. Le relevé spécial des provisions indique :
 - ✓ Provision pour paiement de l'impôt sur les sociétés : 1 000 000
 - ✓ Provision de 2 000 000 F pour dépréciation d'un stock de marchandises dont le coût d'achat est de 8 575 000 F et sur lequel on pratique un taux de marge de 20%. Le prix de vente probable de ces marchandises au 31/12/2014 est de 9 000 000 F
 - ✓ Provisions pour incendie du bâtiment commercial : 1 000 000 F
3. La société a perçu 11 272 500 F de produits exonérés d'impôts provenant de la société anonyme NANA situé au CONGO
4. Les pertes fiscales antérieures s'élèvent à :
 - ✓ 2015 : 3 500 000
 - ✓ 2013 : 3 500 000
5. Une provision pour congé payé dotée en 2016 s'élève à 850 000. Elle a été reprise au 31/12/2016
6. Les dons suivants ont été octroyés à différentes structures au profit de :
 - ✓ Panthère de Bangangté engagé à la compétition d'élite 3 000 000
 - ✓ Des enfants orphelins du DARFOUR au SOUDAN 4 000 000
 - ✓ De l'enfance joyeuse du Cameroun 2 500 000
7. Parmi les amortissements des immobilisations, on note la dotation annuelle :
 - ✓ D'un véhicule de livraison acquis en octobre 2016 : 3 600 000 F (amortissement dégressif sur 5 ans)
 - ✓ D'une voiture servant de tourisme au directeur général régulièrement amortie aux taux constant de 25%, acquis en janvier 2014 : 4 500 000 F
8. Des frais de siège ont été versés au cabinet NANA basé à Yaoundé : 4 500 000 F

Travail à faire :

- 1) Compléter les tableaux 22 ; 23 ou 24 après l'analyse fiscale
- 2) Passer les écritures de détermination de L'IS et du bénéfice en instance d'affectation.

EXERCICE 13

On tire les soldes suivants du compte de la SA AF BP 13040 Douala du 31/12/2014

- 137 RAO 45 960 000 (créditeur)
- 138 RHAO 8 755 600 (créditeur)

La lecture du compte de résultat fait ressortir les constatations suivantes :

1. **Les frais d'assistance techniques ont été versés à des sociétés suivantes :**
 - A la société NAGHIS située en Allemagne pour assistance en informatique 2 800 000 F
 - A la société CHRIS située à BERTOUA pour montage d'une nouvelle usine à Yaoundé 6 800 000 F
 - Au cabinet

- MBENDE situé à Douala pour la mise en place d'un nouveau système comptable 1 500 000 F

2. Primes d'assurance

- Prime d'assurance incendie des bâtiments 1 800 000
- Prime d'assurance des véhicules de l'entreprise 2 700 000 F souscrit le 01/01/2017 pour la période allant du 01/10/2017 au 30/09/2018 il n'y a pas eu régularisation

3. Les dons suivants ont été versés :

- A la croix rouge camerounaise 3 800 000 F
- A la prison centrale de Mbanga 2 400 000 F
- A l'union sportive de Douala participant à la coupe du Cameroun 700 000 F

4. Intérêts comptes courants

Un actionnaire a placé dans son compte courant une somme de 12 800 000 (du 15/02/2016 au 30/07/2017) et 15 600 000 F (du 01/08/2017 au 31/12/2017), ce compte est rémunéré au taux de 15% par l'entreprise.

Taux de la BEAC

- 9,5% du 01/02/2016 au 30/06/2017
- 10,5% du 01/07/2017 au 31/12/2017

5. Dividende net provenant des sociétés non filiales comptabilisées 2 129 500

6. Provisions

- Provision pour dépréciation stock 2 800 000 F. il s'agit d'un stock dont le coût d'achat est de 6 900 000 F et le prix de vente de ce stock au 31/12/2017 est de 7 400 000 F (taux de marque 25%)
- Provision pour créances douteuses 3 800 000 F seuls les clients DOLAIT et NGONO sont en faillite. La créance privilégiée de la société sur DOLAIT est de 3 200 000 F. sa situation patrimoniale est la suivante :
 - ✓ Actifs nets : 20 000 000 F
 - ✓ Passif privilégié : 12 500 000 F
 - ✓ Passif chirographaire : 18 750 000 F

En ce qui concerne le client NGONO, la créance de la société est de 2 800 000 F et on ne pense pas récupérer plus de 1 425 000 F

7. Les amortissements

Un véhicule acquis le 01/09/2016 pour 4 900 000 F et mise en service le 25/10/2016 a été amorti dégressivement sur 8 ans. Durée fiscale 7 ans.

8. La société a repris les provisions suivantes

- Provision pour investissements : 2 875 000
- Provision pour dépréciation des stocks : 1 685 000, la valeur des marchandises en stock est en hausse

9. Frais de personnel (ouvriers et cadres) : 40 800 000 F parmi lesquels

- Les allocations forfaitaires pour déplacement et représentation du directeur financier et commercial 120 000 F par mois
- La rémunération mensuelle de M. NYAMEN 135 000. Après recherche il s'agit d'un salaire versé jusqu'en fin 2017 alors qu'il était licencié depuis le 30/08//2016.

10. Déficits fiscaux reportés :

- 31/12/2015 : 4 500 000
- 31/12/206 : 2 800 000

11. Contribution de l'entreprise à la redevance audio visuelle

Elle a été de 458 700 payée en trois tranches égales le 15/06/2017, le 30/09/2017, le 30/11/2017

12. Les achats mensuels hors taxes ayants supporté un précompte de 1% en 2014 en milliers de francs

février	Mars	Mai	Juillet	Septembre	Octobre	Décembre
11 000	12 500	15 600	13 200	8 900	16 500	17 000

13. Le chiffre d'affaires mensuel se présente ainsi (en millier de francs)

Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	juin	juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
39 000	35 000	42 600	52 700	41 200	16 900	60 400	38 700	30 700	50 600	5 000	15 000

Le paiement des acomptes sur le chiffre d'affaires s'effectue tous les 12 du mois suivant.

Travail à faire :

- 1) Compléter le tableau 25 de la DSF 0 partir des informations ci-dessus
- 2) Compléter les tableaux 22 ; 23 ou 24 de la DSF
- 3) Passer les écritures de détermination de L'IS et du résultat en instance d'affectation.

EXERCICE 14 :

La SA AZZURA, BP 4036, est basée à Yaoundé. Elle est spécialisée dans le commerce général. Son capital est de 70 000 000F. Au cours de l'exercice 2017, elle a réalisé un résultat comptable de 18 000 000F.

Dans le cadre de la préparation de la DSF, le chef comptable de la SA AZZURA vous communique les informations suivantes :

- ✓ Une machine-outil dont la durée d'utilisation est de 5 ans est amortie en dégressif, valeur d'origine 5 000 000F (date de mise en service : Août 2015).

- ✓ Dons de 4 000 000 F (achat d'anti rétro viraux (ARV)) à la communauté Urbaine de Yaoundé lors d'une campagne de lutte contre le SIDA.
- ✓ Monsieur NGOH détient 5% des actions de la SA AZZURA. Il a loué à la société une machine à usage professionnel moyennant un loyer annuel de 4 800 000F.
- ✓ Monsieur et Madame OUM détiennent respectivement 7% et 4% des actions de la SA AZZURA. M. OUM a mis à la disposition de la société un camion de transport de marchandises, moyennant un loyer trimestriel de 1 500 000 F.
- ✓ Les associés NGOH et OUM ont mis respectivement à la disposition de la société les sommes suivantes : 8 000 000 F (mars 2017 au 31 décembre 2017), 6 000 000 F (juin 2017 au 31 décembre 2017). Taux d'intérêt 13% l'an.
- ✓ La SA AZZURA a perçu 5 000 000 F d'intérêts nets d'un emprunt obligataire émis par la communauté Urbaine de Douala.
- ✓ La SA a perçu des produits exonérés de 3 000 000F

Travail à faire :

- 1) **Analyser les charges et produits**
- 2) **Présenter le tableau 22 ; les tableaux 23 ou 24 de la déclaration statistique et fiscale (DSF)**
- 3) **Passer les écritures de détermination de l'impôt**

Le taux de la BEAC est de :

- ✓ 10,5% (du 1^{er} janvier au 30 juin)
- ✓ 9,5% (du 1^{er} juillet au 31 décembre)
- ✓ Chiffre d'affaire HT annuel : 80 000 000 F

EXERCICE 15 :

La société anonyme « MAIN-FORTE » est spécialisée dans la fabrication et la vente des accessoires pour automobiles. Elle est basée à Douala et répond au numéro téléphone 669-59-65-71. Son numéro d'identification est M 198 000 565 772 K.

Au 31 décembre 2017, le résultat comptable avant impôt s'élève à 13 500 400 F. en vue de la détermination de l'impôt, on vous communique les résultats de l'analyse des charges et produits de cette société :

- Les achats de marchandises s'élèvent à 60 564 986 F dont 4 765 234 F provenant du Gabon ;
- Le montant total de la note d'électricité est de 324 000 F y compris 60 000 F représentant la consommation d'électricité par les lampadaires du magasin de la société ;
- Une prime d'assurance incendie du bâtiment siège de la société de 7 900 000 F a été versé à une compagnie d'assurance basée en Hollande ;
- La société « MAIN FORTE » détient 35% du capital de la SA JUVET basée en Belgique et constitué de 400 actions de 50 000 F libérées de

- trois quart. A ce titre la SA « MAIN FORTE » A Perçu par virement à son compte banque des dividendes nets de 2 505 par action SA JUVET ;
- Pour assistance financière, La S.A « MAIN-FORTE » a versé 800 000 F à la S.A « VOYANCE » basée en Guinée Equatoriale ;
 - La S.A « MAIN FORTE » a fait un don de 540 000 F au centre social des sourds-muets de Mbalmayo ;
 - Parmi les provisions figurent :
 - ✓ 400 000 F pour « créances douteuses administrative »
 - ✓ 459 000 F pour vol véhicules de la société ;
 - ✓ 120 000 F pour couvrir la détérioration du matériel de bureau ;
 - Une plus-value de 6 700 000 F a été réalisée sur vente d'une immobilisation de la société ; celle-ci a pris l'engagement conforme de réinvestir cette plus-value ;
 - Le chiffre d'affaire s'est élevé à 300 000 000 F HT
 - Le montant total des acomptes versés par la S.A « MAIN FORTE » ou retenue à la source tout au long de l'année s'élève à 6 000 000 F

Travail à faire :

- 1) **Remplir le tableau 22 ; les tableaux 23 ou 24 de la déclaration statistique et fiscale après avoir procédé à l'analyse des charges**
- 2) **Calculer le bénéfice à répartir.**

EXERCICE 16 :

La S.A MAHIMA est une société anonyme de droit Camerounaise spécialisé dans la vente de pièces détachées automobiles. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 33%. Elle est à sa 10^{ème} année d'existence. Les informations suivantes concernant l'exercice 2012 vous sont données aux fins d'effectuer les redressements nécessaires à l'obtention de la base de l'impôt sur les sociétés :

- 1- Les amendes pour paiement tardif de la TVA s'élèvent à 76 625 F
- 2- Un matériel est amorti selon le système dégressif depuis le 1^{er} décembre 2011. Sa valeur d'acquisition est de 6 000 000 F, la durée d'utilisation retenue par l'entreprise est de 4 ans tandis que le code général des impôts prévoit pour ce type de matériel un taux linéaire de 20%
- 3- Durant l'exercice, l'entreprise a reçu et enregistré dans ses comptes des dividendes provenant de diverses sociétés camerounaises (montant net, compte tenu de l'IRCM, 417 500 F
- 4- Les charges provisionnées pour dépréciation des créances douteuses comportent :

150 000 F sur le client BEYALA en liquidation judiciaire et une dotation forfaitaire de 850 000 F sur les créances supposées douteuses de la S.A MAHIMA.

- 5- Le directeur général perçoit chaque mois une indemnité forfaitaire de représentation et de déplacement d'un montant de 68 750 F. pour l'exercice que nous clôturons, il s'est fait rembourser sur présentation des pièces justificatives les frais de représentation d'un montant de 780 000 F.
- 6- Les provisions pour congés payés de l'exercice 2011 ont été reprises pour un montant de 600 000 F ; il a été constitué pour l'exercice 2012 des provisions pour congés payés d'un montant de 925 000 F
- 7- Les frais d'assistance comptable ont été versés à :
 - ✓ BEL EXPERT, un cabinet d'expertise comptable situé en Belgique 685 000 F
 - ✓ FIDUCIA, un cabinet d'expertise comptable situé à Douala 850 000 F
 - ✓ Il a été également versé des frais de siège à une entreprise chinoise pour un montant de 1 875 000 F représentant les frais de montage d'usine.
- 8- La SA MAHIMA a versé à la croix rouge Camerounaise, une somme de 575 000 F à titre de dons et accordé un don de 5 000 000 F au gouvernement camerounais pour l'achat des Anti Rétro Viraux.
- 9- L'actionnaire NGOBA a mis à la disposition de l'entreprise un matériel de transport moyennant un loyer mensuel de 125 000 F, celui-ci est détenteur de 13% des actions de la société.
- 10- L'actionnaire BEKONO a laissé à la disposition de l'entreprise la somme de 5 000 000 F en compte courant du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012.
L'entreprise lui a versé des intérêts au taux de 15% l'an. Pendant la période considérée, le taux de la BEAC a évolué de la manière suivante :
 - ✓ Du 01/01/2012 au 31/05/2012 : 8,25%
 - ✓ Du 01/06/2012 au 30/09/2012 : 8,25%
 - ✓ Du 01/10/2012 au 31/12/2012 : 9,25%
- 11- Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2012 est de 90 000 000 F
- 12- Le montant des achats est de 101 500 000 F HT
- 13- bénéfice comptable avant impôt : 12 000 000 F

Travail à faire :

- 1- **présenter sur votre copie les analyses et calculs préliminaires de redressement ;**
- 2- **déterminer le résultat fiscal de l'exercice en complétant le tableau 22 de la DSF. Sachant que le déficit de l'exercice 2011 s'élève à 215 000 F et celui de l'exercice 2009 s'élève à 1 015 000 F**
- 3- **déterminer le résultat net et enregistrer au journal les écritures qui s'imposent.**

EXERCICE 17 :

La SA GUSTY BP 1772 AKONOLINGA identification N° A-260565K, a réalisé un bénéfice comptable de 66 400 000F pour un chiffre d'affaire de 240 000 000F HT uniformément réparti dans l'année.

La SA GUSTY effectue trimestriellement ses achats d'un montant annuel de 144 000 000F. Elle est soumise au précompte sur achat.

Au cours de l'année 2017, les informations en annexe 2 (a exploiter) ont été relevées dans ses comptes de charges et produits.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- *Quelle est la durée de prescription des déficits fiscaux ? Quelle est la date limite d'acquittement de l'impôt sur les sociétés d'un exercice fiscal donné*
- 2- *Une société assujettie à l'IS peut-elle passer un exercice fiscal sans s'acquitter de l'IS du fait d'un bénéfice fiscal déficitaire ? pourquoi ?*
- 3- *Analyser les charges et produits de l'exercice ;*
- 4- *Déterminer le résultat de l'exercice en complétant le tableau 22 de la DSF.*
- 5- *Retrouver l'impôt sur les sociétés en complétant le tableau 23 ou 24 de la DSF.*
- 6- *présenter le tableau de versement en cours d'exercice des acomptes d'IS*
- 7- *enregistrer au journal de la SA GUSTY les écritures qui s'imposent ;*

ANNEXE 2 : Information à exploiter.

- Provision pour congés payés 1 856 000F
- Intérêts versés en compte courant associés 9600 000F au taux de 15%, taux de la BEAC 10% ;
- Dividendes nets perçus des sociétés non filiale : 5 344 000 ;
- Les frais de siège versés au cabinet JUVET France 8 400 000 F ;
- Amendes et pénalités 1 280 000F ;
- Don au COTON SPORT de Garoua club de football 1 920 000 F ;
- Amortissement dégressifs sur un matériel 3 200 000F durée de vie 5 ans, date d'acquisition 1^{er}/01/2017 ;
- Reprise sur provisions pour congés payés 1 960 000 F
- Revenus non imposables 1 000 000 F ;
- Déficits réalisés 4 000 000 F ;
- Versement contributions redevance Audio Visuelle 960 000 F en Mars et 48 000F en juin.

EXERCICE 18 :

La société NYIECK, BP 4045 TEL : 333495873 Garoua compte bancaire N° 30044592/97 SCB CL agence de Garoua. Son capital est de 36 000 000 F (actions de 10 000 F). Elle fabrique et commercialise les ventilateurs. Les documents ci-après en annexes 1 et 2 vous sont remis.

Au 31/12/2015, il ressort que la société a dégagé un bénéfice comptable après impôt de 33 500 000 F. il est noté que le comptable n'a pas tenu compte des réajustements fiscaux.

Travail à faire :

- 1) A partir des annexes 1 et 2, remplir les tableaux de la DSF 3 : 4a ou 4b
- 2) Calculer le bénéfice net de l'exercice.

Annexe 1 : renseignements avec l'incidence fiscale.

SA NYECK NYIECK BP 4045 PIECE DE CAISSE N° 225 Date : 15/11/2015 RECETTES / DEPENSES 1 810 500 Libellé : frais de représentation remboursés au DG	SA NYECK NYIECK BP 4045 PIECE DE CAISSE N° 226 Date : 31/12/2015 RECETTES / DEPENSES 2 400 000 Libellé : loyer payé
SA NYECK NYIECK BP 4045 PIECE DE CAISSE N° 220 Date : 12/10/2015 RECETTES / DEPENSES 1 340 000 Libellés : amende pour non-respect de la loi	SCB-CL BONANJO DOUALA Date : 18/12/2015 Bénéficiaire: EPOK OYONGO MOTIF: intérêts de compte courant Montant : 297 500 Chèque N° 2736 Compte N° 30067/546
SCB-CL BONANJO DOUALA Date : 31/11/2015 Bénéficiaire: directeur Général Motif : rémunération mensuelle du DG Montant : 1 850 000 Chèque N° 2734 ; compte N° 30067/546	SCB-CL BONANJO DOUALA Date : 05/12/2015 Bénéficiaire: CROIX ROUGE CAMEROUNAISE Motif: don Montant : 2 115 625 Chèque N° 2740 ; compte N° 30067/546

SA NYECK NYIECK BP 4045

BP FCFA 4 676 000

TEL : 333495873 Douala

Compte bancaire N° 3004592/57 SCB-CL

NOTE DE FRAIS

dividendes nets des sociétés non filiales.

Quatre millions six cent soixante-seize mille francs cfa

Le comptable :

le caissier :

le directeur général

ORDRE DE VIREMENT- SCB CREDIT LYONNAIS

Donneur d'ordre : SA NYECK NYIECK BP 4045

TEL : 333495873 Douala compte bancaire N° 3004592/57 SCB CL

par le débit de mon compte, veuillez faire un virement de :

En chiffre : 2 450 000 F

En lettre : deux millions quatre cent cinquante mille francs cfa

Au bénéfice de : AUDICO ITALIANO, Compte N° E 02 / 458702- 45D

Domiciliation : BANCO DI FIRENZE

Motif : versement frais de siège

Date : 18/07/2015

SA NYECK NYIECK

Autres remarques :

- Rémunération mensuelle du DG (dont 210 000 F d'allocations forfaitaires pour représentation)
- Déficit 2014 : 800 000 FCFA
- Le chiffre d'affaires est de 850 000 000 FCFA pour cette année.

Annexe 2 : compléments d'informations fiscales

- a) L'associé a consenti depuis deux ans des avances en compte courant à la société d'un montant de 8 500 000 F, taux des avances de la BEAC 10,5%.
- b) Charges provisionnées pour créances douteuses 2 850 000 dont celle sur le client KOUNA en cessation de paiement et le reste évalué statistiquement :
- Montant de notre créance sur KOUNA : 1 800 000 F
 - Extrait du bilan de KOUNA
- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| Actif réel..... | 6 000 000 F |
| Passif privilégié..... | 4 000 000 F |
| Autres passifs (dont nous-mêmes)..... | 8 000 000 F |
- c) Une provision pour risque et charges de 1 500 000 F reprise au 31/12/2015 est définitivement exonérée.

EXERCICE 19

La société AF est une structure de montage des appareils électro-ménagers. Son capital est ainsi constitué :

- Capital souscrit non appelé : 105 000 000 F
- Capital souscrit appelé versé non amorti : 315 000 000 F

Au 31/12/2017 elle a réalisé un résultat des activités ordinaires créditeur de 37 544 000 F et un résultat HAO positif représentant 5% du capital social.

Pendant un test de sélection, le jury voudrait obtenir des informations précises sur les calculs de l'impôt.

Travail à faire :

- 1- Quelle est la base de calcul de l'impôt sur les sociétés ?
- 2- Quel est son taux ?
- 3- Quelle est la formule de la détermination de cette base d'imposition ?
- 4- A la lecture de vos réponses, la société réintègre au résultat net avant impôt une somme de 20 120 000 F (dont les honoraires de 4 000 000 F versés en Belgique pour assistance comptable, les amortissements non déductibles pour le reste). Le

déficit fiscal de l'année 2016 était de 1 500 000 F. la société AF a perçu un dividende brut de 2 000 000 F sur les sociétés non filiales. Les ventes HT de l'exercice s'élèvent à 522 264 000 et les achats à 384 000 000 F.

- a) **Calculer le montant des versements effectués au cours de l'exercice, la redevance audiovisuelle sur la patente a été payée en mars 2017 pour 1 415 096 F.**
- b) **Compléter les tableaux 22 ; 23 ou 24 de la déclaration statistique et fiscale.**

EXERCICE 20

La Société Anonyme AF est une entité de bâtiments et travaux publics de droit camerounaise créée en 1995 à Douala, au capital de 800 millions libéré intégralement et reparti comme suit :

- ✓ M. NYAMEN LIONEL 55%
- ✓ ASQUINI ENCORAD Italie 35%
- ✓ Société nationale d'investissement (SNI) 10%
- ✓ Son compte de résultat établi au 31 décembre 2017 fait ressortir les résultats suivants :
 - Résultat des activités ordinaires (RAO) 250 000 000 (SC)
 - Résultat hors activités ordinaires (RHAO) 20 000 000 (SD)

Extraites des comptes de gestion :

1- Compte 61 transports : 6 000 000 FCFA

Dont 1 500 000 FCFA de remboursement de frais de déplacement au directeur technique pour prospection du marché centrafricain en pleine reconstitution.

2- Compte 62 services extérieurs A

Location des équipements techniques :

- ✓ A ASQUINI ENCORAD Italie contre loyer mensuel de 5 000 000 FCFA
- ✓ A RAZEL CAMEROUN contre loyer trimestriel de 9 000 000 FCFA

3- Compte 63 services extérieurs B 60 000 000 FCFA

Honoraire pour études techniques à ASQUINI ENCORRAD Italie

4- Compte 66 charges de personnel

Le directeur technique de la SA AF perçoit une allocation forfaitaire (indemnité de déplacement) de 250 000 FCFA par mois pour ses multiples déplacements.

5- Compte 67 frais financiers et charges assimilées

La SA AF a reçu :

- ✓ 50 000 000 FCFA de ASQUINI ENCORAD Italie depuis le 05 avril 2017
- ✓ 30 000 000 FCFA de la BICEC depuis le 1^{er} février 2017

L'emprunt de ASQUINI est rémunéré à 20% de celui de la BICEC à 17%.

Le taux des avances de la BEAC pour L'exercice 2017 est de 14%

6- Compte 707 produits accessoires

La SA AF a comptabilisé des dividendes de 30 000 000 FCFA en provenance de la SARL TRAVAUX Modernes situés à Douala ou elle détient 20% du capital. Les dividendes encaissés par chèque bancaire sont de 25 050 000 FCFA.

7- Comptes 81 et 82

La cession d'un tracteur au cours de l'exercice a dégagé une plus-value de 10 000 000 FCFA.

8- Autres informations

Le chiffre réalisé hors taxe en 2017 est de 500 000 000 FCFA et la S.A AF a versé spontanément tous les acomptes mensuels d'IS.

La taxe spéciale sur le revenu (TSR) à la charge de ASQUINI ENCORAD Italie a été retenue à la source et reversé spontanément dans les délais.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1.1- procédé à l'analyse des charges et produit et remplir le tableau 22 de la déclaration statistique et fiscale
- 1.2- remplir les tableaux 23 ou 24 de la DSF en vue de la détermination du montant de l'impôt dû.
- 1.3- Quel est la base de calcul de la TSR ?
- 1.4- Déterminer le montant de la TSR.

EXERCICE 21

La SA URSULE est spécialisée dans l'achat et la vente des marchandises. Elle a réalisé un bénéfice comptable de 10 000 000 pour l'exercice 2017. De l'analyse de ce résultat il ressort que :

1. Les frais d'assistance ont été payés à un cabinet comptable Allemand :
6 000 000 FCFA
2. L'entité a offert 300 000 FCFA à titre de don à la panthère sportive du NDE

3. L'entité a perçu et comptabilisé les dividendes nets provenant de sa filiale la S.A.R.L NYAMEN situés à Yaoundé dont elle détient 26% du capital. Les dividendes encaissés s'élèvent à 835 000 FCFA.
4. L'entité a encore perçu et comptabilisé les dividendes nets de la société ALPHA situé au GABON dont elle détient 20% du capital : 417 500 FCFA.
5. Les provisions antérieurement taxées ont été reprises au cours de l'exercice 2017 : 500 000 FCFA.

Le chiffre d'affaires est constant et s'élèvent mensuellement à 4 000 000 FCFA sauf en décembre qu'il est de 6 000 000 F. Ses achats HT se sont montés à 20 000 000 FCFA. La SA URSULE a versé spontanément tous les acomptes mensuels d'IS.

Les achats ayant supportés un précompte de 2% pendant l'exercice 2017 sont les suivants :

Janvier	Avril	Juin	Août	Octobre
1 500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000	1 500 000

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- Présenter le tableau des soldes d'acomptes d'IS versés durant l'exercice 2017 Tableau 25 de la DSF
- 2- Déterminer le résultat fiscal en remplissant le tableau 22 de la DSF
- 3- Déterminer le montant de l'IS et le solde à payer (Tableau 23 ou 24 de la DSF)
- 4- Déterminer le résultat net de l'exercice
- 5- Passer au journal toutes les écritures correspondantes sachant que le solde d'IS a été payer le 13 février par chèque.

EXERCICE 22

La société le BATIMENT MODERE, Société anonyme au capital de 50 000 000F, exploite un atelier de construction mécanique.

Le comptable de la société vous présente un projet de bilan au 31 décembre 2015, faisant apparaitre un bénéfice comptable, avant impôt de 74 500 000 FCFA.

Il vous demande de déterminer le résultat fiscal de l'exercice.

Au cours de votre examen des comptes, vous avez relevé les opérations suivantes :

1. A la suite d'un retard dans le règlement de la patente de l'exercice 2015 une majoration de 250 000 F a été réglée à la recette du centre des impôts compétent.

2. Le loyer concernant l'appartement loué par la société affecté à M. BONALOKA, président directeur général, s'élève pour l'exercice 2015, à 1 200 000 F il est comptabilisé dans le compte « location et charges locatives ». vous avez noté qu'un avantage en nature de 1 200 000 F est décompté à l'intéressé pour cet appartement.
3. La vignette sur les véhicules de tourisme de la société payé le 25 février 2015 s'élève à 1 250 000 F
4. La société le BATIMENT MODERNE organise des chasses auxquelles sont invités les clients les plus importants de la société. Les droits de chasses acquittés au cours de l'année 2015 s'élèvent à 1 500 000 F
5. L'achat, le 1^{er} juillet 2015, d'un poste à souder d'une valeur de 80 000 F hors taxe a été enregistré dans un compte de charges.
6. Le 1^{er} janvier 2015, M. BONALOKA président directeur général, a mis à la disposition de la société, en compte courant, une somme de 30 000 000F. les intérêts décomptés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 500 000F. le taux des avances de la BEAC est de 8,5%
7. Dans les amortissements du matériel de transport comptabilisés en 2015 est comprise la dotation correspondant à un véhicule de tourisme d'une valeur de 4 500 000F acquis en janvier 2005 et amorti sur une durée de 5 ans.
8. La dotation de l'exercice aux comptes de charges provisionnés pour créances douteuses s'élève à 1 500 000F ; elle a été évaluée forfaitairement à 0,2% du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2015
9. Les congés payés au 31-12-2015 s'élèvent à 35 000 000 et ceux au 31-12-2014 à 28 500 000F (charges provisionnées pour congés)
10. Une plus-value à réinvestir obtenue de la cession d'un matériel de transport, ne figure pas au résultat comptable de l'exercice, 600 000F.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Déterminer le chiffre d'affaire de l'exercice ;
- 2) Procéder à l'analyse fiscale des charges ci-dessus ;
- 3) Déterminer le résultat fiscal de l'exercice en remplissant le tableau 22 de la DSF ;
- 4) Quand est ce qu'on remplit le tableau 23 ou 24 de la DSF ?

EXERCICE 23

Au 31/12/2017, la société anonyme AF détermine son impôt sur les sociétés, le capital est composé de 5 000 actions de 10 000 F libérés des 3/4, ses principaux comptes de résultat renferment les données suivantes.

- a- Détermination du résultat des activités ordinaires
- ✓ Total des produits des activités ordinaires 490 000 000F

- ✓ Total des charges des activités ordinaires 365 490 000F
- b- Détermination du résultat hors activités ordinaires
- ✓ Total des produits HAO= 57 490 000F
- ✓ Total des charges HAO= 92 000 000F

De l'analyse des charges de gestion, les observations suivantes sont faites :

- ✓ **Paiement durant l'année de**
 - 260 000 de patente
 - 320 000 d'amende pour fraude fiscale
- ✓ **L'analyse du tableau d'amortissement permet de constater qu'une voiture** (matériel automobile léger) adressée le 1^{er} janvier 2017 pour 5 000 000 F (durée de vie estimée par l'entreprise : 4 ans) a été amortie selon le système d'amortissement dégressif. Le matériel d'exploitation mis en service en janvier 2014 est amorti selon le système dégressif pour plus de 6 ans.
- ✓ Valeur nette au 31 décembre 2014 36 000 000
- ✓ Valeur nette au 31 décembre 2017 20 250 000
- ✓ **Provision pour créances douteuse 2 850 000 dont celle sur le client DOUGLAS en cessation de paiement et le reste évalué statistiquement**
- ✓ Montant de notre créance sur DOUGLAS 1 800 000
- ✓ Extrait du bilan DOUGLAS au 31 décembre 2017
 - Actif réel.....6 000 000
 - Passif privilégié.....4 000 000
 - Autres passif (dont nous-mêmes).....8 000 000
- ✓ **Une provision pour charges et pertes de 1 500 000 FCFA reprise au 30/12/2017 est définitivement exonérer.**
- ✓ **La société à verser des frais de location mensuel d'un tracteur industriel pour 180 000F** appartenant à l'actionnaire MBENDE qui détient par ailleurs 3% du capital social ; on note que son père détient aussi 8%.
- ✓ **La société a perçu des autres sociétés camerounaises dans lesquelles elle a des participations des :**
 - ✓ Dividendes pour un montant brut de 12 000 000F
- ✓ **La société a versé des primes d'assurances de :**
 - ✓ 600 000 pour vol en stock
 - ✓ 1 000 000 à une compagnie située au GABON
 - ✓ 500 000 pour incendie de ses locaux
- ✓ **Les frais suivants ont été versés aux organismes :**
 - ✓ 18 000 000 à une société camerounaise pour assistance technique
 - ✓ 12 000 000 à la société mère marocaine pour assistance informatique
- ✓ **Le directeur commercial a perçu 25 000 par mois d'indemnités forfaitaires de déplacement** et de représentation. En outre figurent dans la comptabilité de la société 1 250 000 F de notes de frais le concernant.

- ✓ **Le président directeur général a laissé les sommes suivantes en compte courant durant l'exercice :**
- ✓ 01 janvier au 30 juin 13 000 000f
- ✓ 01 juillet au 31 décembre la valeur acquise pour son premier placement le PDG a perçu les intérêts calculés au taux semestriel proportionnel de 15%. Le taux des avances de la BEAC pour l'exercice s'est élevé à 9% l'an jusqu'au 01 avril et de 11% à partir du 01 Novembre.
- ✓ **Le chiffre d'affaires hors taxes de la société est pour l'exercice de 840 000 000 F.**
- ✓ **L'entreprise a accordé des dons de :**
 - 8 000 000 à l'équipe féminine nationale du Cameroun pour sa participation à la CAN.
 - 5 000 000F au comité national de lutte contre le SIDA
 - 2 000 000 à une famille de la rue entièrement démunie
 - 2 000 000 pour l'aide humanitaire en Centrafrique
- ✓ **Les reports à nouveau déficitaires fiscalement déductibles sont les suivantes :**

- Exercice 2016	25 000 000
- Exercice 2013	9 000 000

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) *Quelle est la base de calcul de l'impôt sur les sociétés ? quel est son taux ?*
- 2) *Quelle est la formule qui permet d'obtenir cette base d'imposition ?*
- 3) *Quels sont les documents à remplir pour le calcul de l'impôt dans la DSF et quand s'effectue les versements ?*
- 4) *Quelle est la différence fondamentale entre :*
 - Une charge et un produit
 - Une réintégration et une déduction
- 5) *Présenter dans un tableau l'analyse des charges et produits avec les calculs annexes si possibles*
- 6) *Remplir le tableau 22 de la DSF*
- 7) *Déterminer l'impôt sur le résultat à partir des tableaux 23 ou 24 annexe 2 (à rendre avec la copie) sachant que l'acompte d'IS est calculé selon le taux en vigueur.*
- 8) *Calculer le bénéfice net*
- 9) *Passer les écritures nécessaires au journal.*

Annexe 2 : tableau 25 de la DSF

Désignation de l'entreprise.....

Adresse.....

Numéro d'identification..... Exercice clos le 31-12-..... durée (en mois).....

Versements effectués en cours d'exercice							
Mois	Lig	Précompte sur achats 2% 1	Acompte sur impôt sur le revenu (2,2% CA)		Contribution de l'entité à la CRTV 4	Autres prélèvements 5	TOTAL 6=1+2+3+4+5
			Principal 2	CCX 3			
Janvier	01						
Février	02						
Mars	03						
Avril	04						
Mai	05						
Juin	06						
Juillet	07						
Août	08						
Septembre	09						
Octobre	10						
Novembre	11						
Décembre	12						
Totaux lignes 1 à 12	13						